

N°689 - 04/07/2024

Votons pour défendre notre démocratie le 7 juillet !

Pour la CFDT, ces élections doivent être l'occasion de voter pour plus de démocratie, d'égalité, de justice sociale et écologique et de dire non à l'extrême droite ! [La suite](#)

La CFDT arrache un statut d'élève fonctionnaire dès le M1 pour les lauréats du concours

Le ministère a enfin répondu à une demande constante de la CFDT de rémunérer statutairement les lauréat.e.s de concours externes. Ces dernier.e.s auront un statut d'élèves fonctionnaires et bénéficieront ainsi d'une rémunération à l'indice 366, soit 1400 euros nets, contre la gratification de 900 euros annoncée au printemps. [Lire en détail](#)

Stagiaire l'an prochain, retrouvez toutes les infos sur votre rémunération.

Quel salaire ? Montant, échelon, durée des échelons, primes.. [Poursuivre la lecture](#)

Mixité sociale et scolaire : une loi pour changer la donne ?

Prochainement sera examinée au Sénat une proposition de loi (PPL) déposée par le Groupe Socialiste, écologiste et républicain visant à favoriser la mise en place d'une mixité scolaire au sein des écoles et établissements scolaires. Rencontre avec Colombe Brossel, rapporteure de la PPL. [Lire l'article](#)

Un risque majeur pour le système d'éducation et de formation, pour l'ensemble des agents publics

Déclaration liminaire de la CFDT Éducation, Formation, Recherche Publiques en Comité Social d'administration ministériel de l'éducation nationale du 27 juin 2024. [Lire notre déclaration](#)

Appel à candidatures postes vacants à exigences particulières

DSDEN88 mouvement 2024 : [Pour consulter les documents concernant ces postes](#)

Circulaire de rentrée : ne laisser aucun élève au bord du chemin

La circulaire de rentrée 2024 est parue au BO, [pour la consulter](#)

Arrêt du cloud académique

Pour celles et ceux qui auraient des données sur le cloud académique (nuage) basé sur Nextcloud, ATTENTION les services s'arrêtent au **31 août 2024**. Pensez à sauvegarder vos données si ce n'est pas fait. [L'info sur partage.](#)

Déploiement des PAS dans 4 départements

Le service public de l'éducation « veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction » (art. L. 111-1 du Code de l'éducation). Lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023, le gouvernement s'est engagé dans l'amélioration de la qualité et de la pertinence des mesures d'accessibilité et de compensation proposées aux élèves. L'une des mesures retenues pour poursuivre cette ambition est la transformation progressive des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS), mesure réaffirmée par le Premier ministre lors du Comité interministériel du handicap le 16 mai 2024. [Lire la suite](#)

Bourses au mérite

Le dispositif des bourses au mérite est un complément de la bourse nationale d'études du second degré de lycée pour les élèves boursiers ayant obtenu le diplôme national du brevet (DNB) avec mention bien ou très bien. Cette aide supplémentaire a pour objectif de favoriser la poursuite d'études pour des élèves qui, en raison de difficultés sociales avérées, pourraient abandonner leur scolarité avant l'obtention d'un diplôme du second cycle. Véritable levier pour l'égalité des chances, ce dispositif a été étendu, à compter de la rentrée scolaire 2021, aux élèves inscrits dans une formation conduisant au certificat d'aptitude professionnelle. [Lire la suite](#)

Elections de parents d'élèves

Conformément à [l'article L. 111-4 du Code de l'éducation](#), les parents d'élève sont des membres à part entière de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement scolaire du second degré. [Lire la suite](#) Clôture le **vendredi 11 octobre 2024**

Groupe Facebook PE Vosges

Viens nous retrouver sur notre groupe Facebook des Professeurs des écoles des Vosges en cliquant [ici](#) Tu y retrouveras toutes les infos utiles à ne pas manquer !

Actualités CFDT

Mobilisons-nous le 7 juillet pour vaincre le Rassemblement national ! À quelques jours du second tour des élections législatives, la CFDT appelle chacun et chacune à se mobiliser et à faire barrage massivement au Rassemblement national, le 7 juillet prochain. [Défendons notre démocratie ! Si le Rassemblement national arrive au pouvoir, la question de l'existence même des organisations syndicales sera posée](#) Marylise Léon était invitée de la matinale de France info mardi 2 juillet. Elle a rappelé le danger que représente l'extrême droite pour les travailleurs et les travailleuses. [A écouter](#)

Bons plans



♦ **Carte CEZAM** : Les cartes 2024 sont en vente au Sgen-CFDT au tarif de 8.50 € pour les adhérents au Sgen, 4.50 € pour leur conjoint et 17 € pour les personnes non adhérentes au Sgen-CFDT. N'hésitez à nous contacter. Le site de CEZAM <https://www.cezam.fr/cezam>

	<p>Adhésion: Bulletin d'adhésion</p>
<p>Restons en contact: SGEN-CFDT Vosges</p> <p>Pour contacter les représentants du personnel : Isabelle ARTIGUE, Sonia PETETIN, Hervé LUCHIER, Damien KNIBIEHLY.</p> <p>88@sgen.cfdt.fr</p> <p>4, rue Aristide Briand</p> <p>BP 334 88008 EPINAL CEDEX</p> <p>03 29 82 00 82 ou</p> <p>06 76 07 27 88</p>	<p>Se syndiquer : C'est nécessaire et c'est utile !</p> <p>Se syndiquer, c'est un acte volontaire et individuel qui concrétise la volonté de chacun d'être acteur et de ne pas simplement subir ses conditions de travail.</p> <p>Il permet de s'organiser dans la durée pour: réfléchir et peser sur les différents dossiers, être accompagné dans ses démarches, se défendre ou aider des collègues exposés à l'autoritarisme ou autre agression ... Le Sgen-Cfdt envoie à chacun une information qu'il espère de qualité ; il en appelle à la responsabilité de chacun pour transformer sa sympathie en adhésion. Rejoignez-nous !</p>
<p>En savoir plus →</p>	<p>En savoir plus →</p>